

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'USINE EST DÉCLINÉE DIRECTEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR L'ENVIRONNEMENT DU GROUPE RENAULT. SES PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT, D'UNE PART, DE POUVOIR RÉPONDRE À TOUT MOMENT DE LA BONNE PRATIQUE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS, ET D'AUTRE PART, DE S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE. L'ENGAGEMENT DE CHOISY REPOSE SUR CINQ AXES.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ENGAGEMENT

NOS 5 AXES

■ RÉGLEMENTATION

Se conformer à la législation en vigueur et aux autres exigences auxquelles l'usine a souscrit.

■ MAÎTRISE OPÉRATIONNELLE

Optimiser les impacts de nos activités sur l'environnement, en tenant compte des réalités sociales et économiques du site.

■ PRÉVENTION DES RISQUES

Prévenir les pollutions accidentelles.

■ MANAGEMENT

Intégrer dans notre management quotidien, la préservation et l'amélioration de l'environnement.

■ COMMUNICATION

Communiquer notre politique environnementale aux personnels de l'usine, aux personnes travaillant pour notre compte, à nos fournisseurs et la rendre disponible au public.

La mise en oeuvre de cette politique s'appuie sur un système de management environnemental répondant aux exigences de la norme ISO 14001 version 2004.

La bonne application et l'efficacité du système sont évaluées, au moins, une fois par an, lors d'une Revue de Direction.

Depuis la mise en place de notre Système de Management Environnemental, des progrès ont été accomplis. La poursuite des efforts est cependant nécessaire pour pérenniser les acquis et améliorer les résultats. Dès lors, une organisation rigoureuse et un comportement individuel irréprochable doivent garantir la réalisation d'économies d'énergies, ainsi que la diminution des déchets et l'amélioration de leur tri.

Je vous demande un engagement collectif dans cette démarche de progrès qui nous concerne tous, quelle que soit notre fonction sur le site.



Bernard Ruz – Directeur
4 Janvier 2006

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE OBJECTIFS ET CIBLE 2008-2009

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, L'USINE SE FIXE, POUR LES DEUX ANNÉES À VENIR DES OBJECTIFS DANS TROIS DOMAINES.

CES OBJECTIFS SONT RÉVISÉS EN FONCTION DES PROGRÈS RÉALISÉS OU DES ÉVOLUTIONS D'ACTIVITÉS.

PRÉVENTION DE LA POLLUTION

■ Rejets des eaux usées

Rejeter, dans le réseau départemental moins de 15 tonnes de DCO (Particules organiques), par an.

■ Produits chimiques

Limiter l'utilisation de produits chimiques à 60 tonnes, par an.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

■ Energie

Limiter la consommation cumulée d'électricité et de gaz à 14 500 Mwh, par an.

■ Eau

Limiter la consommation cumulée d'eau potable et d'eau industrielle de Seine à 26 000 m³, par an.

DÉCHETS

■ DIB - Déchets Industriels Banals

- Jeter moins de 550 tonnes de déchets banals (hors métaux), par an.
- Obtenir un taux de tri des déchets banals supérieur à 80%, par an.

■ DID - Déchets Industriels Dangereux

Evacuer moins de 220 tonnes de déchets industriels dangereux, par an.



Bernard Ruz – Directeur
1 Février 2008